



Attirer



Recruter



Innover



Simplifier



## Comité de projet N°2 lundi 13 mai 2019, Segré

# Compte-rendu

### Participants à la réunion

			Présent(e)	Excusé(e)
M. Mauffret-Vallade	Préfecture de Maine-et-Loire	Sous-préfète de Segré-en-Anjou-Bleu	●	
Ph. Bolo	Assemblée nationale	Député	●	
P. Maussion	Région des Pays-de-la-Loire	Vice-présidente du Conseil régional	●	
G. Grimaud	Anjou Bleu Communauté	Président	●	
E. Grelier	CCI de Maine-et-Loire	Président		●
C. Guineheux	A2MI	Gérant	●	
F. Jacrot	UIMM / MEDEF de Maine-et-Loire	Président de l'UIMM de Maine-et-Loire	●	
A. Payen	DAPO / ASDEPIC	Président ASDEPIC	●	
J. Barbot	Anjou Bleu Communauté	Responsable Développement économique	●	
H. Meslet	Anjou Bleu Communauté	Directeur Général des Services	●	
G. Mannessier	Agence Régionale Pays-de-la-Loire	Responsable de développement	●	
K. Courant	Assemblée nationale	Collaborateur parlementaire	●	
G. Guillamot	Assemblée nationale	Collaborateur parlementaire	●	
M. Emeriau	Assemblée nationale	Stagiaire	●	

## 1. Présentation du retour de la consultation des acteurs du territoire

Philippe BOLO présente les résultats des ateliers du 15 et 18 avril et de la consultation numérique des acteurs du territoire.

- ➔ Lien vers la présentation :  
<https://prezi.com/view/P71vXvwZ9ZX4Mr3vHqYG/>

## 2. Echange sur les actions à mener

Après un rappel de la méthodologie propre à Territoires d'industrie, la discussion s'est focalisée sur un échange relatif aux actions engagées ou à engager en vue de jeter les bases des premières actions effectives :

- ➔ Gilles GRIMAUD et Arnaud PAYEN ont évoqué l'état d'avancement des deux premières actions initiées pour le territoire : à savoir le projet de pépinière et le projet de logements pour salariés d'entreprises dont les problématiques juridiques évoquées lors du dernier comité de projet ont été levés.
- ➔ La nécessité de déboucher sur des actions les plus concrètes possibles est rappelée étant donné la priorité qui sera donnée par les opérateurs aux actions les plus matures.
- ➔ Il est souligné l'importance de veiller à la coordination avec les acteurs porteurs d'actions existantes :
  - Afin d'éviter les opérations en doublons, notamment avec le CLEFOP ;
  - Afin de maintenir un lien actif avec la région Pays-de-la-Loire.
- ➔ Un temps long des discussions concerne les actions de communication à mener pour renforcer l'attractivité du territoire :
  - Les ateliers concluent à une faible visibilité du territoire d'ABC dans le Maine-et-Loire et à l'extérieur du département alors que de nombreuses infrastructures et services répondant aux besoins sont présents sur le territoire. Il est notamment fait référence à l'absence de référence au territoire dans la campagne de communication nationale du département sur l'Anjou (contrairement à d'autres secteurs comme Angers, Cholet et Saumur) ;
  - Il est acté la nécessité d'axer certaines actions sur la visibilité des atouts du territoire d'une part et du dynamisme des entreprises d'autre part ;
  - Divers moyens sont évoqués à l'instar du rapprochement avec une agence de communication/publicité ou d'opérations de

communication dans le cadre, notamment, du magazine de la CCI ;

- En vue d'assurer la meilleure visibilité au projet de territoire dans l'initiative nationale de Territoires d'industrie, il est souligné l'importance du « storytelling » axé autour de l'histoire du territoire – la dynamique industrielle sur ABC est antérieure à l'initiative Territoires d'industrie – et de son ambition – la dynamique du territoire s'inscrit dans l'industrie du futur.

### **3. Définition de la conduite à tenir pour l'établissement du contrat de territoire**

#### Conduite à tenir générale :

Un échange sur la stratégie à mener pour le développement des actions a permis d'établir un tryptique à respecter pour assurer le succès de l'initiative :

- ➔ La **définition des actions** pour en assurer la **crédibilité** : Chaque membre du comité de projet est appelé à apporter sa contribution pour compléter les fiches actions qui vont être transmises.
- ➔ La **consultation des opérateurs et des partenaires** pour en assurer la **viabilité** : Chaque action sera discutée avec les opérateurs et partenaires en vue de s'assurer de la bonne coordination avec les actions en cours ainsi qu'en vue de clarifier les moyens mis à disposition pour les appuyer.
- ➔ La **consultation (numérique) des acteurs du territoire** sur les projets d'actions pour en assurer **l'acceptabilité** : L'ensemble des actions fera l'objet d'une consultation des industriels qui seront appelés à les noter et à les compléter selon une procédure numérique à définir. Il ressort des ateliers que les opérateurs industriels ne souhaitent pas multiplier les temps en présentiel ; à ce titre, une consultation en ligne apparaît pertinente.

#### Conduite à tenir particulière :

Actions envisagées pour le prochain Comité de Projet :

- Production d'un modèle de fiche action ;
- Collecte des éléments des deux premières actions initiées sur le territoire en vue de la rédaction des premières fiches actions.

### **4. Date du prochain Comité de projet**

- ➔ Mercredi 26 juin à 18h30 au siège d'Anjou Bleu Communauté à Segré.